Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 48 (1940)

Heft: 1

Artikel: Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud : 12. Le Parterre de médecine domestique

Autor: Olivier, E.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-37720

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud

par E. OLIVIER

12. Le Parterre de médecine domestique.

Ecrire sur la médecine n'est pas un monopole réservé aux seuls médecins. Si chaque vieille femme se croit appelée à diriger le traitement de parents et voisins, pourquoi Monsieur un tel ne taillerait-il pas sa bonne plume pour faire lui aussi le bonheur du public ? Nous rencontrons ainsi au XVIIIme siècle deux Vaudois dont les œuvres ne sont ni pires ni meilleures que celles des docteurs contemporains et qui ne s'étaient pourtant jamais assis sur les bancs d'une faculté de médecine; un ministre défroqué, un officier retraité. Le second consacre plusieurs gros volumes à parler d'hygiène, et point mal ; il n'en reste qu'un fragment, encore inédit. Le petit livre du premier, bien qu'ayant été imprimé à plusieurs reprises, est aujourd'hui presque introuvable. Sortons pour un moment ces deux personnages, inconnus jusqu'ici, de l'ombre qui les recouvre depuis tantôt deux siècles.

Ouvrez le catalogue de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne, publié en 1855, à la cote Q 1265, vous lirez ceci : « *Parterre de médecine domestique,* où l'on trouve les vertus des plantes les plus familières, avec leur usage et préparation, pour la guérison et soulagement des maladies, accidens du corps humain : le tout

recueilli et fondé sur l'expérience des habiles dans l'art, depuis 40 ans, dans le Pays-de-Vaud. Genève 1778, in-12.» Puis, si vous demandez à prendre connaissance de ce *Parterre,* il vous sera répondu qu'en 1862 il a disparu de la Bibliothèque [273].

Cherchons-le dans les autres collections publiques de Suisse ; aucune ne le possède, pas même celle de Berne, bien que l'auteur anonyme ait dû être un Vaudois, ou celle de Genève bien que le *Parterre* ait été imprimé dans cette ville. Un instant, je crus avoir mis la main sur un exemplaire, d'ailleurs incomplet, annoncé par un libraire de Lausanne ; il était vendu, sa trace est perdue. Par le catalogue, j'appris du moins qu'il s'agissait d'une autre édition ; le titre était identique, c'est aussi à Genève que l'impression avait eu lieu, chez Pierre Pellet, mais en 1745.

Cette édition de 1745 reste consultée aujourd'hui par les savants qui s'intéressent aux traditions populaires ou au patois ; elle est souvent citée dans la monumentale *Flore populaire,* d'Eugène Rolland ; le plus monumental encore *Glossaire des patois de la Suisse romande* utilise aussi ce minuscule prédécesseur [273 a]. Il se trouve ainsi assuré de connaître une part d'immortalité plus durable que celle de bien des diplômés. Et grâce à l'obligeance de M. le professeur Gauchat, de Zurich, il me fut possible d'étudier l'exemplaire appartenant aux Patois.

C'est un petit volume de 72 pages, de 15 cm. sur 8 ½. Le principal (pages 7 à 61) est constitué par l'énumération de 115 plantes, rangées d'après leurs noms français, presque toujours accompagnés des noms patois et allemands. Elles sont en ordre alphabétique peu strict, tous les A, puis tous les B, etc., pêle-mêle dans l'intérieur de chaque lettre. Les notices sont d'une demi-page, en

moyenne. Ensuite viennent quelques préceptes généraux (pages 61-63), et pour finir un « Indice » (64-72), par ordre alphabétique approximatif, « des maladies, incommodités et accidens, dont les remédes se trouvent dans ce livre ».

Qui est l'auteur du *Parterre,* et d'où tient-il ses renseignements ? Son texte ne nous apportera là-dessus que peu de lumières. Les pages du début, le titre (p. 1 ; le dos, p. 2, est blanc) et la dédicace (p. 3 et 4) contiennent plus d'énigmes que de réponses [274]. Qui sont les Vaudois, « habiles dans l'Art, depuis 40 ans », à l'expérience desquels l'auteur se réfère ? Et lui-même, qui signe sa dédicace I.R.M.M., cache quel nom derrière ces quatre initiales ? Quelque Jean-Rodolphe-Marc ou Jaques-René Michel, ou autre, d'une des innombrables familles M... du Pays de Vaud [275] ?

Avant de laisser notre imagination courir plus loin sur cette double piste, il serait prudent de nous demander si l'édition de 1745 est sûrement la première ? Celle de 1778, à en juger par le catalogue de la Bibliothèque cantonale, ne marquait pas sur son titre qu'elle avait été précédée par une autre ; il se pourrait que celle de 1745 en fasse autant. Bien des éditeurs se gardent de renseigner l'acheteur éventuel sur l'ancienneté véritable du livre ; ils espèrent le vendre mieux en le laissant supposer fraîchement né... Et en effet voici là-dessus des clartés inattendues. Le 7 février 1718 le Conseil de la ville de Vevey fait inscrire dans son registre [276] qu'une douzaine d'exemplaires lui sont donnés du *Parterre de medecine domestique ;* et celui-ci doit être le même que celui de 1745, car le secrétaire précise qu'il est « Dedié aux Nobles et Vertueuses Dames Epouses, des tres Illustres Seigneurs du Petit et Grand Conseil de la Ville de Berne » ; or la

dédicace de 1745 est précisément adressée à ces mêmes dames et dans les mêmes termes [277]. Cela permet d'affirmer l'existence dès 1718, si ce n'est même avant, du *Parterre,* identique au moins dans ses grandes lignes à celui que nous connaissons pour 1745 et à celui qui fut réimprimé en 1778. Une mention plus sommaire d'un don analogue se trouve dans les manuaux du Conseil de Cossonay en date du 23 août 1723 : le donateur fait offrir une douzaine de petits livres de médecine au Conseil. Vevey avait répondu à cette générosité par « un honoraire » de 15 florins ; Cossonay y va de la moitié de cette somme. L'auteur ne faisait pas une trop mauvaise affaire.

Nous avons d'autre part le plaisir d'apprendre son nom : c'est chaque fois le sieur, ou monsieur, Rossier ministre ; son identité dans les deux occasions permettant de conclure que le petit livre de Cossonay, quoique son titre ne soit pas donné, est bien aussi notre *Parterre.* Cossonay fait plus, il note que Rossier est à Lausanne. Ce qui nous permet de le retrouver une fois de plus, et de nouveau gratifié d'un don fait dans les mêmes conditions. Le 14 septembre 1717 le Conseil de Lausanne inscrit : « Accordé au S^r^ ministre Rossier trente florins pour des livres de médecine qu'il a offert au public [278]. » A cette date, la première édition du Parterre a donc déjà vu le jour.

Il est vrai qu'il n'existe alors aucun ministre de ce nom qui soit en charge, à Vevey, à Cossonay, à Lausanne, ni ailleurs. Mais grâce aux notes laissées par le professeur H. Vuilleumier [279] et aux fiches de H. Chastellain aux A.C.V., repérer notre homme ne fut qu'un jeu. Josué Rossier, originaire de Château-d'Oex, est diacre à l'Etivaz de 1692 à 1698 ; l'état civil nous le montre né vers 1655, décédé à septante-trois ans, le 3 février 1728, à Lausanne,

où il habite. Son titre de ministre du saint Evangile lui est donné par son acte de décès ; il l'est encore au décès de sa veuve une dizaine d'années plus tard. Il est donc bien le ministre Rossier que nous avons constaté à Lausanne.

Revenons aux initiales de la dédicace du *Parterre*. I. R. est Josué Rossier ; il ne peut y avoir de doute. Le premier M pourrait être ministre. Le second indiquerait-il la paroisse ? Non, car Josué Rossier n'a été en fonction que six ans et à partir de 1698 ne rentre plus en charge. Ne sera-t-on pas tenté, en présence de cet ex-pasteur, conservant son titre de ministre mais sevré d'activité ecclésiastique et remplaçant la cure d'âmes par celle des corps [280], d'interpréter ainsi les deux dernières lettres : Ministre, Médecin ? Il reste bien une inquiétude, à voir la trop heureuse concordance des faits connus avec le rébus à déchiffrer.

Si la carrière pastorale de Josué Rossier a été brève, il semble bien que ce fut par sa faute [281]. En présence de plaintes réitérées, la classe de Lausanne n'avait pu faire autrement que de référer à LL. EE. « Rossier avoit presché yvre... il a souvent esté averti de son yvrognerie... d'ailleurs il vit mal avec sa femme [282]. » La réaction de Berne ne traîna pas ; huit jours plus tard le coupable était retranché du corps pastoral, avec, pour toute fiche de consolation, un demi-écu blanc remis par la classe. Ulcéré, le malheureux Josué chercha autour de lui plutôt qu'en lui-même les agents de sa disgrâce ; la dernière inscription de sa main dans le registre d'état civil de l'Etivaz veut qu'il ait été destitué « par la calomnie de sa femme et par sa trahison ». De quoi son successeur n'était nulle-

ment convaincu ; au contraire, il y aurait, assure-t-il, fort à dire sur son compte [283].

Triste fin pour une carrière que Rossier avait commencée six ans plus tôt plein d'enthousiasme. Aujourd'hui encore en fait foi la patène donnée par lui à sa paroisse pour la Noël de 1692 [284]. M. le pasteur Von der Mühll a bien voulu me la décrire ; c'est un plat en étain, de 44 cm. de diamètre, qui sert régulièrement pour le pain de communion. Sur le bord est une inscription en lettres capitales, disposée sur quatre lignes, difficile à déchiffrer, fautive par places et dont certaines abréviations ne se laissent pas interpréter sûrement [285].

Retiré à Lausanne, Rossier y connaît, avec sa famille, les soucis ; il prend de bonnes résolutions. Les tint-il ? nous ne savons. Le *Parterre* n'offre pas d'herbe qui délivre de la passion du vin.

Contra vim vini non est medicamen in hortis,

eût-il pu dire en paraphrasant le *Contra vim mortis...* de l'Ecole de Salerne.

A plusieurs reprises il présente à la classe d'humbles supplications, lui soumet des témoignages de sa bonne vie, sollicite sa rentrée en grâce. La classe transmet à LL. EE. les attestations favorables, sans toutefois vouloir « s'ingérer dans une recommandation en forme ». En 1703, Berne consentit à faire inscrire à nouveau Rossier à son rang pour une vacance. Il ne remonta pourtant jamais en chaire [286].

Nous resterons plus réservé dans la désignation des sources où l'auteur a puisé son savoir. Je vois bien un médecin vaudois qui écrivait sur les vertus des simples à l'époque où Rossier a rédigé son petit livre ; Jacob

Constant, dont la *Pharmacopée* [287] et l'*Apothicaire charitable*[288] offrent quantité de recettes où entrent des plantes, les mêmes plantes, souvent, que celles du *Parterre*. Mais les ressemblances entre les deux auteurs sont d'un ordre très vague ; elles ne font guère que mettre en évidence le fait que l'un et l'autre, sur nombre de points, rapportent l'opinion moyenne, traditionnelle. Laquelle, pour le dire en passant, remonte volontiers beaucoup plus loin qu'on ne le suppose souvent ; les auteurs, classiques ou populaires, des quatre premiers siècles de notre ère étant en réalité la source écrite primitive d'où dérive cette thérapeutique végétale. Rossier, probablement, ne savait pas que sous les « habiles dans l'art », qu'il situait dans le Pays de Vaud vers la fin du XVIIme siècle, c'était assez souvent Pline ou Dioscoride qu'il monnayait [289]. Constant en fait autant de son côté ; rien d'étonnant qu'il subsiste un petit air de parenté entre des œuvres qui n'empruntent pourtant rien, directement, l'une à l'autre.

A défaut d'un médecin vaudois, le *Parterre* cite à deux reprises [290] un garant, les frères Liébaut ; là encore Constant n'agit pas autrement, quoique pour des plantes différentes [291]. L'un et l'autre puisent dans la *Maison rustique* des frères Liébaut [292], ce savoureux traité de la vie campagnarde où l'on trouve le tableau détaillé, pittoresque, animé, de toute l'activité d'un bon fermier de France ; le jardin des herbes médicinales y a sa bonne place, aussi bien que la chasse au loup ou l'établissement d'un vivier. Les *Remèdes charitables* de Mme Fouquet fournissent aussi une recette à Rossier, celle par laquelle il s'assure si un chien est enragé ou non : « il ne faut apliquer qu'une moitié de féve sur la playe; si cette moitié demeure attachée, c'est signe de venin ; si elle tombe, il n'y en a point [293]. »

En somme, nous ne réussissons à déceler chez Rossier que peu d'emprunts à des ouvrages contemporains imprimés. Devons-nous en conclure que ses inspirateurs seraient plutôt les guérisseurs populaires, les meiges ? Le peuple n'était pas seul à leur attribuer une connaissance spéciale des simples, puisée dans la tradition, dans des recueils de secrets, nourrie par la foi dans un « don » de la Providence réservé à quelques élus. C'est fort improbable. Ces recueils de recettes n'apportent que peu de vues personnelles et sont surtout des résidus, copiés, recopiés, déformés, altérés, des vieilles pharmacopées ; loin de pouvoir inspirer un homme désireux d'en tirer un texte net — comme l'est celui de Rossier — c'est dans les ouvrages tels que le *Parterre* qu'eux-mêmes s'efforçaient de puiser.

Une dernière remarque nous amènera, je crois, plus près du but. Au cours de ses études de théologie à l'académie de Lausanne [294], Josué Rossier eut pour l'un de ses maîtres Jacob Girard des Bergeries (vers 1615-1681). Celui-ci, médecin en même temps que théologien et hébraïsant, était bon botaniste. Le doyen Bridel raconte qu'il ne manquait pas de conduire ses étudiants « quelquefois hors de la ville, leur indiquait les simples employées dans les pharmacies, leur en expliquait les vertus, et avait coutume de dire que tout pasteur de campagne devait connaître les plantes officinelles, pour être utile à ses paroissiens » [295]. On ne s'écartera, je pense, guère de la vraisemblance, en voyant dans le *Parterre de médecine domestique* un fruit de cet enseignement. Non pas que Rossier imite les ouvrages de son maître. L'*Apothicaire charitable,* publié par Jacob des Bergeries en 1673, livre de médecine populaire qu'on peut mettre dans les pre-

miers rangs de cette sorte d'ouvrages, est disposé sur un plan tout différent et beaucoup plus vaste. Rossier s'en tient modestement au programme restreint que le doyen résume et qu'il n'y a pas de raison de mettre en doute.

Concluons que le *Parterre* est sûrement l'œuvre de Josué Rossier ; qu'il a été imprimé une première fois avant septembre 1717, réimprimé en 1745 et 1778. Ajoutons qu'on est tenté d'y voir un écho tardif de l'enseignement de Jacob des Bergeries ; enseignement que son ancien disciple voilait sous la désignation vague, « l'expérience des habiles dans l'Art, depuis quarante ans, dans le Pays de Vaud ».

1935-1936.

NOTES

[273] J'ai enfin pu voir, en mars 1939, trois ans après la rédaction de cet article, un exemplaire de l'éd. de 1778, qui vient de reprendre sa place à la Bibliothèque. Elle diffère de celle de 1745, dont il sera question ici, par l'absence de dédicace et par quelques adjonctions sans intérêt. 84 p. in-12 (numérotées 82 par erreur) ; aussi chez Pierre Pellet à Genève. A noter toutefois que celui-ci est mort en 1771 et que son fils Jean-Léonard avait repris la maison dès 1770. La vraie date de cette impression est ainsi, peut-être, 1768.

[273 a] Par exemple, I, 316, s. v. Aluine.

[274] Le feuillet des p. 5 et 6, arraché, manque. A juger d'après l'éd. de 1778, il contenait un Avertissement adressé au lecteur.

[275] Les prénoms en R sont rares chez nous au XVIIIme siècle. Sur un millier de médecins, je vois une dizaine de Rodolphe, qui ont tous en outre un ou plusieurs prénoms courants ; deux Raymond, dont un est émigré de 1793 et l'autre un fils de réfugié ; un Roland-Louis, bourgeois d'Orbe ; un René, réfugié ; un Rupert-Frédéric, de la Suisse allemande.

[276] Manual X, 319.

[277] Avec les minimes différences que voici : « Aux nobles, et vertueuses dames les épouses de Nos illustres seigneurs du Petit et Grand Conseil, de la Ville de Berne ». — J'avais espéré que cette dédicace vaudrait peut-être à Rossier l'honneur d'une mention dans quelque registre des archives de Berne. Les recherches que M. G. Kurz, archiviste de l'Etat, a eu l'obligeance de faire, sont restées infructueuses (lettre 21 nov. 1935).

[278] Arch. communales Lausanne D/77, f. 321.

[279] Aux mains de M. Maurice Vuilleumier, directeur de la Source, qui eut l'obligeance de m'indiquer les cinq ministres Rossier signalés depuis le milieu du XVIIme siècle. Les autres renseignements que je résume ici sur Josué Rossier ou sa famille, je les dois à Mme Flaction et à M. le professeur Henri Meylan, qui ont eu la bonté de les rechercher pour moi.

[280] Déjà à l'Etivaz il s'intéresse à l'histoire naturelle. Il note à deux reprises dans le registre de l'état civil la naissance de veaux à deux têtes (A.C.V., Eb 54[1], p. 119).

[281] Son père, aussi ministre, lui avait offert un fâcheux exemple. Il se signale par excès de boire, orgueil insupportable, noises avec ses paroissiens, paroles blessantes pour des collègues ; il a maille à partir avec la classe pour avoir publié des livres sans son consentement (H. Meylan, d'après les Actes de la Classe de Lausanne, vol. I).

[282] Il avait épousé une Lausannoise, Sara Vullyamoz, fille de Jean et de ... Perrin. Elle meurt à Lausanne, veuve, le 9 février 1739, âgée de 64 ans environ. Cela lui donnerait dix-sept ans au moment où elle devint Madame la ministre. Ils eurent six enfants ; le premier, David-Samuel, né en mars 1693, sera pasteur à son tour, mais seulement à l'étranger, à Friedrichsdorf 1721-1729.

[283] A.C.V., *op. cit.*, p. 2 et 4.

[284] Don annoncé par lui, même registre, p. 119 : « in amicitiæ monumentum perpetuum », écrit-il.

[285] Elle peut se reconstituer ainsi : In amicitiæ monument. pro usu ecclesiæ estivianæ (s) / S.D.D.D. Josuas Roserius V.D.M. eiusdem ecclesiæ (8) / pastor. Anno / 1692. — Que signifie (s) ? Le (8) pourrait indiquer que Rossier se considérait comme le huitième titulaire du poste ; il avait établi une liste de ses prédécesseurs, incomplète. Lorsque son successeur Monod l'eut rectifiée, Rossier se trouva avoir le numéro 13, d'où la question à laquelle Monod déclare ne pas vouloir répondre, s'il y avait là un signe de mauvais augure ?

[286] Actes de la Classe, 6 juin et 6 octobre 1703, 2 et 3 juin 1705, 23 juin 1716, 4 et 5 juin 1720 ; vol. II, 132, 133, 137, 138, 212, 227. — Le Conseil de Lausanne, un an avant de recevoir de Rossier son petit livre, lui avait déjà accordé 25 florins « de gratification », qui ne seraient ainsi pas un secours, mais dont la justification n'est pas donnée. Arch. comm. Lausanne, D/77, f. 195.

[287] D'abord deux éditions latines, *Medicinæ Helvetiorum prodromus,* Genève 1677, in-12° ; *Atrium medicinæ Helvetiorum,* Genève 1691, in-12° ; traduit en français par l'auteur en 1709 : *Essay de la pharmacopée des Suisses,* in-12°, Berne.

[288] *L'apothicaire françois charitable,* Lyon, Certe, 1683, in-8°.

[289] Il mentionne pourtant une fois Galien, à l'occasion de la p'voine ; mais ses récits fabuleux sur la vertu de cette plante dans l'épilepsie se retrouvent partout.

[290] A l'aune ou verne, et au chardon bénit.

[291] *Pharmacopée,* 1709, nicotiane (p. 151) et velvote (p. 174).

[292] L'édition que j'ai vue (Bibl. cant. R 598) est de 1702, à Lyon, chez André Laurens, in-4°, illustrée ; son titre complet est : *L'agriculture et Maison rustique,* de Maîtres Charles-Estienne et Jean Liebault, Docteurs en Medecine. Je n'ai pas réussi à y voir ce que le Parterre dit y avoir lu du chardon bénit : « Les Liebauts ont assuré que la mémoire en est conservée et assurée » ; les trois autres citations de nos auteurs s'y retrouvent au contraire. — La 1re éd., par Jean Liébault seul, est de 1574.

[293] Se trouve p. 133 de l'éd. 1685 de Mme Fouquet chez Certe à Lyon. Son recueil était très apprécié dans notre pays.

[294] Il est immatriculé en 1675, n° 4487 de l'*Album studiosorum,* éd. L. Junod 1937 : Josuas Rossierius, Rubrimontanus.

[295] *Feuille du C. de V.,* 9 (1822) p. 6. — Jusqu'à la fin du XVIIIme siècle, quelques-uns de nos pasteurs ont su mener de front la cure des âmes et celle des corps ; l'exemple le plus connu est celui du doyen Decoppet, l'ami de Haller.

Un touriste d'autrefois

Dans une revue française[1], M. Eug. Déprez, professeur à la Faculté des Lettres de Rennes, a publié le récit du voyage que Jérôme Münzer, un médecin de Nuremberg, fit dans notre pays et en France en 1494.

Le voyageur entra en Suisse par Constance, visita Zurich et Einsiedeln, les eaux de Baden, où il se baigna, puis Soleure et Berne. De là, « quittant les limites de la Germanie », il s'en vint à Morat. C'était le 17 août 1494. Dix-huit ans venaient de s'écouler depuis le désastre subi par Charles le Téméraire. Münzer n'en avait pas perdu le souvenir. Il fut très frappé du nombre des ossements qui étaient déposés dans deux ossuaires, l'un de 20 pas (14 m.) de long, 6 de large et 7 de haut, l'autre de 7 pas sur 6. Cet amas de restes funèbres, qui s'enrichissait constamment de l'apport des débris que le lac rejetait sur ses rives, lui parut un « spectacle horrible ». Il y vit d'autre part

[1] Annales du Midi, t. XLVIII (1936), p. 53 ss.